

Cadre général de l'évaluation économique au sein de l'évaluation environnementale

Julien HARDELIN

Chargée de mission Forêts-Océans

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM),
France

Delphine MORANDEAU

Chargée de mission biodiversité.

MEEDDM, France

Résumé

Nous proposons une intervention sur le thème de « l'évaluation économique en tant qu'outil d'aide à la décision au niveau national ». Il s'agira, dans un premier temps, de rappeler l'articulation entre l'analyse coûts-bénéfices (ACB) et l'évaluation environnementale* en France. L'ACB s'inscrit dans une démarche visant à mieux intégrer les coûts et bénéfices environnementaux (carbone, air, eau, bruit, biodiversité) dans les projets publics d'intérêt général et plus largement des politiques publiques (rapports Boiteux 1 et 2, rapport du SETRA). C'est dans ce contexte que s'inscrit le récent rapport du Centre d'Analyse Stratégique sur la biodiversité, dont les hypothèses clés seront précisées (notamment le triangle de l'évaluation, l'exclusion de la biodiversité remarquable dans l'exercice de monétarisation et l'approche par les services). Toutefois, la biodiversité présente des spécificités au regard des autres biens environnementaux monétarisés. C'est pourquoi, suite au rapport du CAS, des travaux sont nécessaires pour compléter et spatialiser les valeurs de référence proposées, et réfléchir aux perspectives d'utilisation et d'actualisation de ces valeurs (enjeux de gouvernance). La présentation discutera de l'utilité et des limites de l'ACB en tant qu'outil d'aide à la décision permettant une prise en compte des services rendus par la biodiversité générale, et ceci, en complément de l'utilisation de données physiques, quantitatives ou qualitatives, lorsque cela est pertinent (cf. prise en compte de la biodiversité remarquable).